

Demande de traitement médical à l'Unité de Soins Ambulatoires (USA) par le médecin traitant – site de Porrentruy - Site P

Auteur : Décosterd Dumeng, Yahmi Paulette

Patient : Nom, prénom :

Date de naissance :

Téléphone (si nouveau patient) :

Indication au traitement à l'USA :

Nom du médicament prescrit :

Posologie et mode d'administration :

Si ttt récurrent : Intervalle :

Nombre de ttt : *(si approprié)*

En cas de traitement récurrent : date du prochain contrôle chez le médecin traitant :

Examen(s) à pratiquer avant le traitement :

Contre-indication(s) au traitement (après anamnèse infirmière, constantes et/ou examens sanguins) :

Liste des comorbidités/antécédents relevant en annexe + Allergie(s) si connue(s)

Liste des traitements actuels en annexe

Consultation médicale souhaitée avant le traitement. Si c'est le cas :

Cf. lettre en annexe ou

Motif/Question(s) :

Médecin prescripteur :

Téléphone :

Signature :

Informations au médecin traitant et/ou au patient au verso.

1. Informations à l'attention du médecin traitant :

Cette procédure vise à réduire le temps de prise en charge et augmenter le confort des patients venant régulièrement à l'USA de Porrentruy (P) pour des traitements rhumatologiques, neurologiques ou hématologiques. Les gestes ou interventions invasives sont rares sur le site de P et devront désormais être organisées à l'USA de Delémont en adressant une demande au Dr Duplain.

1.1 Prescription

Toute prescription d'un traitement médical à préparer et administrer par les infirmières de l'USA de P nécessite de compléter cette demande de traitement et de l'adresser à l'USA de P. Ce document ne concerne pas le suivi des plaies par les infirmières spécialisées, qui sont sous la responsabilité des chirurgiens de l'H-JU.

En signant ce document, le médecin prescripteur confirme qu'il s'agit d'un ordre médical pour l'infirmière de l'USA du site P, au sens médical et médico-légal.

1.2 Coordonnées

- Patient : Les coordonnées du patient nous permettent de le contacter s'il ne se présente pas le jour prévu ou si un problème organisationnel implique de déplacer son traitement. S'il s'agit d'un traitement à intervalle régulier, le téléphone figure dans le dossier de l'USA et n'est pas nécessaire.
- Médecin : Le médecin prescripteur sera sollicité par l'infirmière de l'USA en cas de question ou de doute quant à une contre-indication au traitement. Ses coordonnées sont donc essentielles.

1.3 Contre-indications au traitement

Anamnèse infirmière systématique à la recherche d'un état grippal.

Prise des constantes (TA, puls, température) et appel au médecin prescripteur si nécessaire.

En fonction de ces éléments et des indications du médecin prescripteur, l'infirmière juge si un avis médical est nécessaire ou si elle peut administrer le traitement.

1.4 Comorbidités, antécédents et traitements

Si un effet secondaire devait survenir durant l'administration du traitement, les médecins du service des Urgences pourront en tout temps être sollicités par l'infirmière de l'USA. Ceux-ci seront aidés dans leur prise en charge par une liste des comorbidités, antécédents, allergie(s) et traitement(s) du patient.

Si cette liste n'est pas annexée à la demande, l'ICUS de l'USA se permettra de la demander à votre assistante médicale pour l'obtenir.

1.5 Demande de consultation

Aucun autre médecin ne réévaluera l'indication et/ou l'absence de contre-indication au traitement, sauf en cas de demande spécifique renseignée (à choix, dans le formulaire ou dans une lettre d'accompagnement).

1.6 Effet secondaire lors de l'administration du traitement

- Effet secondaire mineur : l'infirmière de l'USA contactera le médecin prescripteur.
- Situation plus grave/urgente : si une consultation médicale immédiate est jugée nécessaire (soit directement par l'infirmière, soit suite au téléphone au médecin prescripteur), une prise en charge par le médecin urgentiste sera demandée. Elle aura lieu soit à l'USA, soit aux Urgences. Cette décision est du ressort du médecin urgentiste superviseur qui prend alors en charge le patient.

1.7 Rapport de traitement

Un rapport infirmier confirmera que le traitement a été administré tel que demandé, ou qu'il n'a pas pu être administré en raison d'une contre-indication spécifiée par le médecin traitant (qui sera dans ce cas contacté téléphoniquement).

En cas de sollicitation du médecin urgentiste :

- Traitement à l'USA : un complément médical sera ajouté au rapport infirmier.
- Traitement aux Urgences : rapport de consultation habituel des Urgences uniquement.